

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n°2012.07.176

Transports urbains :
conseil en mobilité -
Incitations à la
réalisation de plans
de déplacements
d'établissements
(PDE) : création d'une
tarification "Liberté
PDE"

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Redwan LOUHMAI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.176**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPLACEMENT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORTS URBAINS : CONSEIL EN MOBILITE - INCITATIONS A LA REALISATION DE PLANS DE DEPLACEMENTS D'ETABLISSEMENTS (PDE) : CREATION D'UNE TARIFICATION "LIBERTE PDE"

Les Plans de Déplacements d'Établissements, (Inter) Entreprise ou Administration visent à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles : déplacements domicile-travail des salariés, mais aussi déplacements professionnels ou internes à l'établissement, accès des clients, des visiteurs, des fournisseurs, etc.

Ils s'appuient sur des actions visant à promouvoir les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture (marche, vélo, transports publics, autopartage, covoiturage), mais peuvent également intégrer des actions connexes (aménagement d'horaire, réunions à distance...). Ils sont portés par les établissements ou leur groupement.

Le projet de PDU (Plan de Déplacements Urbains) arrêté le 12 décembre 2011 fixe comme objectif de promouvoir et d'accompagner la mise en oeuvre de PDE sur le territoire. La mise en place d'un ensemble de mesures, incitatives et complémentaires, est capitale pour motiver les entreprises et les salariés dans ce type de démarches. Ainsi, dans le cadre d'une convention particulière entre le GrandAngoulême et les établissements qui s'engagent à augmenter la part des déplacements réalisés en modes alternatifs à la voiture individuelle, différentes actions incitatives pourront être proposées telles que :

- un appui méthodologique tout au long de la démarche,
- des outils d'aide à l'élaboration des projets (questionnaire en ligne...),
- des kits de communication et tarifs particuliers sur les services de mobilité.

Suite aux éléments présentés lors des réunions toutes commissions confondues des 15 mars et 20 septembre 2011, une tarification « PDE » attractive peut être proposée dès 2012 sur les abonnements aux transports collectifs urbains :

- il s'agit de créer un nouvel abonnement (annuel et mensuel) dont le tarif sera 15% inférieur à celui de l'abonnement « Liberté » ;
- l'abonnement annuel « PDE » coûtera alors 297 €, soit 148,50 € maximum pour le salarié une fois la prise en charge réglementaire de 50% par l'employeur déduite ;
- L'abonnement mensuel coûtera quant à lui 29,40 €, soit 14,70 € maximum pour le salarié une fois la prise en charge réglementaire de 50% par l'employeur déduite.

Cette tarification sera accessible à tous les salariés dont l'entreprise est engagée par convention avec le GrandAngoulême dans la réalisation d'un PDE et sans incidence sur le budget 2012.

La STGA a proposé au GrandAngoulême de supporter la perte éventuelle de recettes sur les tarifs Liberté générée par ce dispositif, les abonnés supplémentaires des tarifs Liberté PDE devant couvrir cette perte. Une évaluation sera réalisée en 2013 pour mesurer les impacts de cette nouvelle tarification (reports d'abonnés / nouveaux abonnés). En fonction des résultats, la contribution financière du GrandAngoulême à la STGA pourrait alors être modifiée.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 30 mai 2012

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la création d'un tarif « PDE » destiné aux employés des établissements engagés par convention avec le GrandAngoulême, dans la réalisation d'un plan de déplacement d'établissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2012